

Les crédits

Ces observations ne viennent pas de politiciens imbus d'esprit de parti, mais de l'Association médicale canadienne et de son directeur des relations avec le gouvernement. L'AMC s'inquiète des répercussions que ce gel des paiements de transfert aura sur la qualité et l'accessibilité des soins de santé dans le pays dans son ensemble mais plus particulièrement dans la région de l'Atlantique.

C'est la même vieille histoire. Si cela fait mal n'importe où au Canada, et mon collègue de South Shore le sait bien, cela fera mal encore davantage dans la région de l'Atlantique.

Depuis l'institution du régime public d'assurance-maladie en 1965, les Canadiens ont joui d'une aubaine extraordinaire et d'un cadeau fabuleux. Ils n'ont pas eu à se faire de souci. Ils n'ont pas eu à se demander qui paiera pour leurs soins de santé et ceux de leurs enfants. Je l'ai compris de façon très saisissante à la fin des années 1960.

En 1967, une de mes très bonnes amies, étudiante à l'université, a épousé un étudiant américain, et ils sont allés vivre deux ans aux États-Unis. Au cours de ces deux années, ils ont eu une fille. En 1970, ils sont rentrés au Canada pour poursuivre leur carrière universitaire à Halifax. Ils étaient revenus depuis à peine une semaine quand leur fille a dû être hospitalisée pour une pneumonie. Comme cet ami avait été à l'extérieur du Canada depuis deux ans, il lui aurait fallu être revenu dans la province depuis au moins trois mois pour avoir droit à l'assurance-maladie.

J'ai un souvenir très vif de ces parents tout jeunes qui craignaient tant pour leur bébé très malade. Chacun de nous peut comprendre cette situation. Il ne fait aucun doute que mon collègue de Winnipeg-Nord, qui est pédiatre, a vu cela souvent et comprend la crainte, le stress et l'angoisse de parents dans un cas semblable. Outre la crainte, le stress et l'angoisse—à remarquer que ce jeune couple vivait des économies qu'il avait réussi à réaliser pendant deux ans malgré le montant peu élevé des prêts étudiants—, ces deux jeunes gens occupaient des emplois à temps partiel et ils allaient devoir acquitter une facture terrible pour les soins prodigués à leur enfant, parce qu'ils ne satisfaisaient pas à une exigence, exigence que nous devons imposer, je suppose. Je comprends la situation, mais elle fait sûrement ressortir la nécessité criante de pouvoir recourir à l'assurance-maladie comme elle était au début, pour la santé et le bien-être de toute la population canadienne.

Je me souviens qu'un soir, peu après mon élection, je me suis attardée, après la réunion d'un comité, avec deux de mes collègues, les députés de Willowdale et de Dartmouth. Nous nous sommes mis à discuter des raisons que

nous avons d'appuyer avec force les programmes sociaux en vigueur au Canada. Finalement, chacun de nous a rappelé les difficultés qu'avait eues sa famille à un moment donné, à cause de frais médicaux astronomiques à acquitter et de l'incroyable insécurité qui existait face aux coûts des soins de santé avant l'entrée en vigueur de l'assurance-maladie au Canada.

Chacun de nous à la Chambre peut trouver dans sa famille des cas semblables à celui que j'ai rappelé ici, aujourd'hui. Chacun de nous a un engagement, du moins à l'égard du principe de l'assurance-maladie, mais il faut maintenant plus que des principes.

Depuis la présentation du budget, comme ils l'ont fait encore aujourd'hui durant la période des questions, les ministériels ne cessent d'affirmer que le gouvernement ne procède pas vraiment à des compressions, car il transfère des points d'impôt aux provinces. Eh bien, cela fonctionne peut-être en Colombie-Britannique et dans la province du ministre, le Manitoba, même si je suis persuadée que mon collègue de Winnipeg-Nord aurait des choses à dire à ce sujet. C'est peut-être également le cas en Alberta et en Ontario. Cependant, comme le député de South Shore devra le reconnaître, il n'en est rien en Nouvelle-Écosse.

On peut toujours transférer des points d'impôt jusqu'au jour où les poules auront des dents, mais faute d'une économie qui peut soutenir ce type d'assiette fiscale ou en créer un, tous les points d'impôt du monde n'ont aucune valeur réelle. Ils ne représentent pas d'argent pour les soins de santé et ne serviront pas à financer le système de santé en Nouvelle-Écosse. On ne va pas rassurer ainsi les habitants de ma province qui ont lu ce matin dans les journaux que les compressions dans les paiements fédéraux mettaient en danger le régime d'assurance-maladie.

M. Geekie, de l'Association médicale canadienne, a déclaré que chaque province allait décider elle-même des mesures qu'elle entendrait prendre. Cependant, l'application même des compressions va réduire dans une grande mesure, voire éliminer, les normes nationales ou critères nationaux en ce qui concerne les soins de santé.

Nous vivons des temps difficiles au Canada. Tous les députés dans cette enceinte s'inquiètent à de nombreuses reprises durant la journée de l'avenir de notre pays et de l'importance que nous attachons au Canada. J'avais 17 ans lorsque l'assurance-maladie est entrée en vigueur. Une des choses qui me rend extrêmement fière d'être Canadienne, c'est le régime d'assurance-maladie, un programme universel. Au moins au niveau régional, même si ce n'est peut-être pas dans toutes les localités à cause de notre géographie, de notre faible population et